

RÉGATE UR JOKO

BEACH ROWING SPRINT

U17 / U19 / Seniors / Masters

SAMEDI 11 AVRIL 2026 – 11 Heures

Le club Ur Joko avec l'aide de la ligue Nouvelle Aquitaine d'aviron organise cette année une régates de Beach Rowing Sprint (Sprint de plage).

Lieu : Plage De Socoa , Boulevard Pierre Benoit , Allée André Hiriart 64500 Ciboure

Programmes des courses :

Catégories :

U17 (double mixte) U19 (Solos femmes et hommes) , Séniors (Solos Femmes et Hommes) , masters (Double mixte)

Les mixtes de club sont autorisées

Balisage : 2 lignes de bouées (plan en pièce jointe)

Distance de course : 500m en aller et retour en bateau + 80m en aller et retour au sol

Procédure de fin de course : Bouton poussoir à presser par le coureur

Système de qualification : Time Trial (parcours contre la montre), puis phase finale en duel suivant le nombre d'engagés (Système de progression du championnats de France précisé , page 31 de la [réglementation sportive 2026](#))

Contribution des clubs :

Pour une organisation optimale de la régates, chaque club participant devra apporter leurs avirons

Les bateaux seront mis à disposition par la société **FALCON RACING**

Les clubs devront participer au déchargement / montage / démontage / rechargement de la remorque

Arbitrage :

🕒 **Président du Jury :** Romain ESPRABENS

🕒 **Jury :** Jade GUILLAUME ; Michel HERNANDEZ ; Bertrand LACCOURS, Béatrice MANAC'H

Contact organisateur : Ordoqui Benoit tel : 0684941349

Contact Ligue : Yann Vidalinc yann.vidalinc@ffaviron.fr / tel : 06 86 92 52 29

Engagements :

A faire par les clubs sur le serveur Intranet de la FFA

Dans le cas de mixtes de club, les engagements sont à faire par mail (arrauna.aviron@gmail.com)

avant la date limite des engagements

La date limite des engagements est le : **Lundi 6 Avril 2026 à 12h00**

Dates importantes :

🕒 Mercredi 18 Mars 2026 : 08h00 – Ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA

🕒 Lundi 6 Avril 2026 : 12h00 – Clôture des inscriptions

🕒 Mercredi 8 Avril 2026 : 16h00 – Diffusion du programme au clubs

Dispositions générales :

Réunion d'information en visio le vendredi 10/04 à 18h00 (lien teams à venir)

Réunion d'information sur site :

Le samedi 11 avril à 11h00 au niveau de la tente de départ



Début des courses : 12h00

🕒 Time Trial (parcours contre la montre) + Phases finales

🕒 Fin des courses : 17h30 environ

Programme et résultats : Disponibles sur le site Crewtimer

Remise des récompenses :

Les récompenses seront remises à la clôture de la compétition.

Ordre des courses :

Horaire	Catégorie	Discipline	Épreuve
12h00	U17	2X MIXTE	TIME TRIAL
12h30	U19	1XH	TIME TRIAL
13H00	U19	1XF	TIME TRIAL
13H30	MASTER	2XMIXTE	TIME TRIAL
14H00	SENIOR	1XH	TIME TRIAL
14H30	SENIOR	1XF	TIME TRIAL
15H00	U17	2X MIXTE	PHASE FINALE
15H30	U19	1XH	PHASE FINALE
16H00	U19	1XF	PHASE FINALE
16H30	MASTER	2XMIXTE	PHASE FINALE
17H00	SENIOR	1XH	PHASE FINALE
17H30	SENIOR	1XF	PHASE FINALE

Le service de secours

Sera présent sur place de 11h00 jusqu'à la clôture de la compétition

Horaires entraînement

Au sol : Des ergomètres seront à disposition au niveau de la zone d'échauffement (voir plan)

Sur l'eau : (Sécurité de 11 h jusqu'à la fin de la compétition)

PLAN DU SITE



PARCOURS TIME TRIAL (pas à l'échelle)

■ Zone de départ / Arrivée ▲ ▲ Flammes à contourner



PARCOURS PHASE FINALE : 2 parcours parallèles



Forfait

En cas de forfait, celui-ci doit être déclaré par écrit par le délégué de l'association en indiquant les motifs lors de la réunion d'information. Après la réunion d'information, seul est accepté le forfait pour raison médicale constatée par un médecin. Dans ce cas, le forfait est déclaré par écrit par le délégué de l'association au président du jury. Le forfait non déclaré/non justifié à la réunion d'information ou sans raison médicale/non déclaré à l'issue de celle-ci est sanctionné d'une amende de 100 euros.

Remplacement

Un équipage a droit au remplacement d'une partie de ses rameurs jusqu'à concurrence de la moitié et au remplacement du barreur.

Le rameur engagé en solo ne peut pas être remplacé.

Un remplacement ne peut consister en un échange de rameurs d'un équipage à un autre.

Le remplacement est déclaré par écrit au président du jury lors de la réunion d'information ou au plus tard une heure avant la première course de l'équipage. Passé ce délai, et pour les épreuves suivantes, le remplacement n'est autorisé par le président du jury que pour raison médicale constatée par un médecin.

Tout non-signallement de remplacement donnera lieu à une exclusion.

Les remplaçants des compétiteurs soumis à des critères de participation sont soumis à ces mêmes critères.